

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE  
-----

## **Compte rendu de la journée du partenaire du 23 janvier 2009**

La troisième journée du partenaire de l'année 2009 s'est tenue le vendredi 23 janvier dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale. Elle a été rehaussée par la présence de Monsieur le Directeur des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique.

- **Du renouvellement des comptes créditaires**

Madame la Directrice Interdépartementale a rappelé une fois de plus la procédure de renouvellement des comptes créditaires prévue par la Note de Service N° 032, à savoir :

- solder les comptes créditaires ;
- demander la mainlevée auprès du Receveur ;
- obtenir la caution bancaire ;
- déposer la demande de renouvellement de crédit(s) en double exemplaire.

Au niveau interdépartemental, il sera tenu compte du comportement affiché par les différents titulaires de comptes créditaires au cours de l'exercice 2008.

- **Des pratiques frauduleuses de certains commissionnaires agréés en douane**

Madame la Directrice Interdépartementale a rappelé aux partenaires que le Service réprimera avec une extrême sévérité toute pratique frauduleuse perpétrée par les commissionnaires agréés en douane, les sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension, voire le retrait de l'agrément.

- **Du traitement des dossiers concernant les produits de première nécessité**

Madame la Directrice Interdépartementale a tenu à préciser que compte tenu du comportement de certains usagers peu scrupuleux, pour les produits qui ont subi un fort dégrèvement tarifaire, le Service est obligé de procéder à des contrôles approfondis, qui nécessitent donc un certain temps.

La tâche du Service est encore plus ardue en ce qui concerne les produits destinés aux sociétés des secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'agriculture, pour lesquels les taxes de douane ont été purement et simplement supprimées.

- **Des attestations de vérification globales concernant des espèces tarifaires et des régimes douaniers multiples (cas de CFAO, CASINO, etc.)**

La procédure de l'IM7 virtuelle est en voie d'être expérimentée.

- **Des attestations de vérifications par fournisseur et par commande exigées par COTECNA pour un seul conteneur appartenant à un seul importateur, chargé de marchandises provenant de plusieurs fournisseurs**

Des importateurs comme la Librairie PAILLET ou la Société ELECTRA ont rencontré beaucoup de difficultés dans ce cas d'espèce.

Par exemple, pour 17 AV, la Librairie PAILLET a dû souscrire 17 déclarations, cotées à 7 Inspecteurs de visite différents, ce qui a occasionné un retard considérable dans la livraison des livres scolaires.

Il conviendra donc de réfléchir pour trouver une solution permettant d'éviter la souscription de plusieurs déclarations.

- **Du NIU à utiliser pour les importations destinées à l'exécution des contrats et marchés de l'Etat**

Sur les déclarations en détail relatives à l'exécution des contrats et marchés de l'Etat, le NIU à utiliser dans la case de l'importateur est celui du bénéficiaire (Ministère ou organisme étatique) ou, à défaut, celui de la Délégation Générale des Grands Travaux. Il convient de noter que dans la case «responsable financier» on doit faire figurer le nom de la société qui gère le projet.

- **Des conditions inappropriées des magasins et aires de dédouanement appartenant à SDV et SOCOTRANS**

Madame la Directrice Interdépartementale s'est indignée des conditions totalement inappropriées qui prévalent dans les magasins et aires de dédouanement du Port appartenant à SDV et SOCOTRANS, qu'elle a eu à constater lors de sa descente dans le Port, le 22 janvier 2009, sous la pluie.

Concernant le Parc autos, l'administration des douanes avait fait une proposition de location aux acconiers de son espace inoccupé par le Service dans le nouveau bâtiment. Cette proposition est restée sans suite.

Force est de constater aujourd'hui les conditions déplorable dans lesquelles évoluent les agents de ces sociétés, qui n'honorent nullement ces dernières.

- **Des améliorations prévues dans le plan d'aménagement du Port**

Madame la Directrice s'est interrogée sur les améliorations prévues dans le plan d'aménagement du Port, notamment dans la mise en concession du terminal conteneurs.

Le Commandant Xavier Victor OSSOUALA, qui avait représenté la Direction Interdépartementale à la cérémonie de signature de la Convention de concession, a informé les partenaires que le Groupe BOLLORE, adjudicataire du marché, prévoit un financement de 374 milliards de francs CFA pour l'exécution des travaux d'approfondissement du chenal, dont le tirant d'eau sera porté à 15 m, ainsi que pour l'allongement des quais D et G, qui seront équipés de portiques modernes.

Un autre aménagement concerne le parc à conteneurs qui sera porté à 38 ha et comportera 46 portiques, lui permettant d'atteindre les standards requis en termes de productivité.

Ces aménagements permettront au Port de Pointe-Noire d'accueillir les nouvelles générations de navires dits « AFRAMEX ».

La durée de la mise en concession est de 27 ans.

- **De la plainte récurrente des usagers au sujet des retards dans la validation des manifestes, ainsi que de la lenteur de la procédure de mise à disposition des connaissements**

De nombreux partenaires se sont plaints à maintes reprises des retards occasionnés par les consignataires dans la validation des manifestes et la

mise à disposition des connaissances, ainsi que des frais supplémentaires qu'ils doivent supporter en raison de ces retards.

Dans le cas spécifique de MAERSK, la mise à disposition des documents est assujettie à une autorisation venant de Kinshasa, ce qui allonge les délais de passage portuaire, causant aux importateurs un préjudice non négligeable.

- **De l'impression des BAE au Bureau Principal Extérieur**

Le Chef des opérations commerciales du Bureau Principal Extérieur a informé les partenaires que le problème a été résolu.

- **Des difficultés d'accès et de suivi des dossiers au Bureau Principal Port**

Monsieur BAKALA de la Société TRANSLO a déploré vivement les difficultés d'accès et de suivi des dossiers au Bureau Principal Port, occasionnées par la présence massive et inopportune de personnes non habilitées à y accéder (déclarants ambulants et autres). Il a relevé que cet état de désordre conduit parfois à la perte pure et simple des dossiers.

Madame la Directrice Interdépartementale a instruit le Chef du Bureau Principal Port, l'Inspecteur des Brigades Port et le Chef du Service des Finances et du Matériel à étudier dans les meilleurs délais les moyens d'y remédier.

- **Des obsèques de Monsieur Jean Bernard GOMAS, ancien Directeur Général des Douanes et Droits Indirects**

Madame la Directrice Interdépartementale a saisi l'occasion pour informer les partenaires des obsèques de Monsieur Jean Bernard GOMAS, ancien Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, qui auront lieu à Pointe-Noire le samedi 24 janvier 2009.

- **De la célébration de la Journée Internationale de la Douane**

Madame la Directrice Interdépartementale a porté à la connaissance des partenaires que la Journée Internationale de la Douane sera célébrée comme de coutume le 26 janvier 2009. Le thème retenu pour cette année par le Secrétariat Général de l'Organisation Mondiale des Douanes, intitulé : « Douane et environnement : protection de notre patrimoine naturel », fera l'objet d'une conférence-débat à laquelle les partenaires ont été cordialement invités.

Commencée à 8H15, la réunion a pris fin à 10H00./-

**La Directrice Interdépartementale  
des Douanes et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**